



Commission des finances

Distr. générale

6 mai 2020

Français

Original : anglais

Vingt-sixième session

Kingston, 6-31 juillet 2020

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**État des fonds d'affectation spéciale de l'Autorité
et questions connexes**

État des fonds d'affectation spéciale de l'Autorité et questions connexes

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Il est rendu compte dans le présent rapport de l'état des fonds d'affectation spéciale créés en application du Règlement financier de l'Autorité.

II. Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone

2. Créé par la résolution [ISBA/12/A/11](#) de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, le Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone a pour vocation de favoriser et d'encourager la recherche scientifique marine dans la Zone au profit de l'humanité tout entière, en particulier en appuyant la participation de scientifiques et de techniciens qualifiés venant de pays en développement aux programmes de recherche scientifique marine et en leur offrant la possibilité de s'associer à des activités de coopération scientifique et technique internationales, notamment grâce à des programmes de formation, d'assistance technique et de coopération scientifique.

3. Au 24 avril 2020, le capital du Fonds s'établissait à 3 513 567 dollars (voir tableau 1).

* [ISBA/26/FC/L.1](#).



Tableau 1
État, au 24 avril 2020, du Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone

(En dollars des États-Unis)

Capital	3 513 567
Intérêts créditeurs cumulés	806 350
Montant total des recettes	4 319 917
Dépenses afférentes aux travaux de recherche scientifique marine	(610 209)
Montant total des ressources disponibles (intérêts, déduction faite des dépenses)	196 141

III. Fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement

4. Le fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement a été créé par l'Assemblée en 2002 (décision [ISBA/8/A/11](#)).

5. Au 24 avril 2020, le montant total cumulé des contributions versées au fonds était de 1 129 353 dollars. Depuis avril 2020, Global Sea Mineral Resources a versé une contribution de 10 000 dollars. En 2020, en plus de s'acquitter de leur participation aux frais généraux annuels, quatre contractants ont également versé des contributions volontaires facultatives de 6 000 dollars chacun¹. Au 24 avril 2020, le montant total des dépenses du fonds s'élevait à 1 129 350 dollars, dont 21 679 dollars dépensés entre le 1^{er} janvier et le 24 avril 2020, soit un solde disponible de 3 dollars. On trouvera dans le tableau 2 des informations sur l'état du fonds de contributions volontaires au 24 avril 2020.

Tableau 2
État, au 24 avril 2020, du fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement

(En dollars des États-Unis)

Contributions	920 464
Subventions reçues du Fonds des investisseurs pionniers/Fonds de dotation	195 000
Intérêts créditeurs	13 889
Montant total des recettes	1 129 353
Dépenses engagées pour les participants et les activités autorisées	1 128 732

¹ Deep Ocean Resources Development, UK Seabed Resources, Nauru Ocean Resources et Marawa Research and Exploration.

Frais bancaires	618
Montant total des dépenses	1 129 350
Montant total des ressources disponibles	3

IV. Fonds de contributions volontaires à l'appui de la participation aux réunions du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins des membres du Conseil originaires d'États en développement

6. À sa vingt-troisième session, en 2017, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires à l'appui de la participation aux réunions du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins des membres du Conseil originaires d'États en développement (décision [ISBA/23/A/13](#)).

7. Au 24 avril 2020, le fonds avait reçu des contributions d'un montant total de 87 502 dollars, provenant de Global Sea Mineral Resources (20 000 dollars), de Nauru Ocean Resources (20 000 dollars), d'Ocean Mineral Singapore (20 000 dollars) et de UK Seabed Resources (27 502 dollars). Il n'y a pas eu de nouvelles contributions depuis décembre 2019. On trouvera dans le tableau 3 des informations sur l'état du fonds au 24 avril 2020.

Tableau 3

État, au 24 avril 2020, du fonds de contributions volontaires à l'appui de la participation aux réunions du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins des membres du Conseil originaires d'États en développement

(En dollars des États-Unis)

Contributions	87 502
Appui apporté aux représentants au Conseil (au 24 avril 2020)	66 923
Ressources disponibles (contributions, déduction faite des dépenses)	20 579

V. Fonds d'affectation spéciale destiné à assurer un appui extrabudgétaire à l'Autorité internationale des fonds marins

8. L'Autorité reçoit des États membres et d'autres donateurs des ressources extrabudgétaires destinées à financer des activités non prévues au budget ou des activités non financées au moyen du budget approuvé. Ces ressources sont des contributions ou des sommes versées ponctuellement pour appuyer l'exécution de programmes ou de projets pluriannuels. Leur utilisation doit être conforme aux conditions arrêtées avec les donateurs respectifs, notamment en ce qui concerne la communication de l'information et l'audit. Au 24 avril 2020, l'Autorité avait reçu des ressources extrabudgétaires d'un montant total de 885 627 dollars, sous la forme de dons individuels du Pew Charitable Trusts (40 000 dollars), de la Banque africaine de développement (27 500 dollars), de la République de Corée (54 168 dollars), de l'Institut maritime coréen (25 000 dollars), de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (524 069 dollars), du Conseil de recherche sur l'environnement naturel (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (10 000 dollars), du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (90 000 dollars), de Monaco (17 000 dollars), de la Chine (30 000 dollars),

du Ghana (25 000 dollars), de l'Institute for China-America Studies (14 988 dollars) et de la France (27 902 dollars).

9. Afin de faciliter la gestion financière et la tenue des comptes et de bien séparer contributions extrabudgétaires et contributions au budget administratif général de l'Autorité, le Secrétaire général a créé, en mars 2018, un fonds d'affectation spéciale multidonateur ayant pour vocation d'appuyer les activités de l'Autorité au moyen de ressources extrabudgétaires. Le fonds a été créé en application de l'article 5.5 du Règlement financier de l'Autorité et, comme le prévoit l'article 5.6, doit être géré conformément à ce règlement. L'état actuel du fonds est présenté dans le tableau 4.

Tableau 4

État, au 24 avril 2020, du fonds d'affectation spéciale destiné à assurer un appui extrabudgétaire à l'Autorité internationale des fonds marins

(En dollars des États-Unis)

Pew Charitable Trusts	40 000
Banque africaine de développement	27 500
République de Corée	54 168
Institut maritime coréen	25 000
Agence norvégienne de coopération pour le développement	524 069
Conseil de recherche sur l'environnement naturel (Royaume-Uni)	10 000
Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU	90 000
Monaco	17 000
Chine	30 000
Ghana	25 000
Institute for China-America Studies	14 988
France	27 902
Contributions	885 627
Montant total des dépenses prévues par les accords relatifs aux projets	399 317
Ressources disponibles (contributions, déduction faite des dépenses)	486 310
Intérêts	357
Frais bancaires	522
Montant total des ressources disponibles	486 145

VI. Fonds de contributions volontaires destiné au financement des activités du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'Entreprise

10. Durant la première partie de sa vingt-cinquième session, le Conseil a prié le Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires afin que l'Autorité dispose des ressources nécessaires au financement des activités du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Entreprise (décision [ISBA/25/C/16](#)). Le fonds a été créé le 1^{er} mars 2019. Au 24 avril 2020, quatre contributions, d'un montant total de 31 816 dollars, y avaient été versées et les dépenses se chiffraient à 25 848 dollars, soit un solde de 5 968 dollars.

VII. Création du Fonds de recouvrement des coûts de l'Autorité internationale des fonds marins

11. En janvier 2020, en application des articles 5.5 et 5.6 du Règlement financier, le Secrétaire général a créé le Fonds de recouvrement des coûts de l'Autorité internationale des fonds marins ([ISBA/ST/SGB/2020/2](#)). Avec ce fonds, l'Autorité vise à obtenir une compensation équitable, prenant la forme d'une commission au titre des coûts indirects et d'un recouvrement des coûts directs liés à l'appui qu'elle donne aux activités financées au moyen de contributions extrabudgétaires ou volontaires. Il s'agit par là de garantir que les coûts relatifs à l'appui apporté à des activités extrabudgétaires, tels que ceux liés à l'informatique et à des activités logistiques, ne soient pas financés au moyen du budget d'administration général. Le Fonds de recouvrement des coûts permettra de recouvrer et de comptabiliser les coûts indirects supportés par l'Autorité au titre d'activités et de produits financés au moyen de contributions extrabudgétaires et des droits afférents aux demandes présentées par les contractants.

VIII. Recommandations

12. La Commission des finances est invitée à prendre note du présent rapport sur l'état des fonds d'affectation spéciale administrés par l'Autorité et de la création du Fonds de recouvrement des coûts.
